



L'Atelier des droits sociaux Asbl

Rue de la Porte Rouge 4 – 1000 Bruxelles

02.512.02.90

<http://atelierdroitssociaux.be>

Fiche d'accompagnement

Cette fiche précise le contenu de la brochure : *La GRAPA*

Le renforcement des contrôles des bénéficiaires âgés de plus de 65 ans

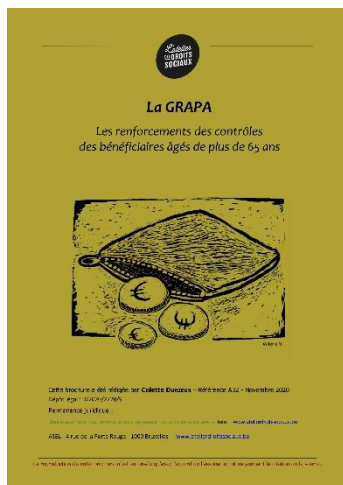
Elle présente son objet principal et énumère les thèmes abordés.

Elle peut être l'objet d'une animation-débat sur les enjeux socio-économiques et politiques dans lesquels s'inscrit cette publication.

Cette fiche est librement téléchargeable sur le site de l'Atelier des droits sociaux.

La GRAPA

Le renforcement des contrôles des bénéficiaires âgés de plus de 65 ans



Auteur : **Colette Durieux** (Service Aide sociale)

Éditeur : **L'Atelier des droits sociaux Asbl**

Édition : **Novembre 2020**

Référence : **A32**

Thématiques :

CPAS, Revenu d'intégration sociale, aide sociale financière équivalente au RIS, différentes aides sociales

Thème principal :

La Garantie de Revenus aux Personnes âgées de plus de 65 ans peut constituer un remplacement ou un complément de la pension, si celle-ci est insuffisante au regard des montants du taux de base (cohabitant) ou du taux majoré (isolé) de la GRAPA. Ce droit est cependant hyper conditionné et le contrôle de ces conditions s'amplifie d'année en année.

D'un point de vue historique, ce droit fut édicté en 1969 et s'est totalement transformé en 2001 lorsque le revenu garanti aux personnes âgées est devenu la GRAPA, la garantie de revenus aux personnes âgées. C'est alors que le taux « cohabitant » est introduit avec une prise en compte de toutes les ressources des personnes cohabitantes. Un grand recul social s'amorce dès lors pour cette allocation sociale destinée aux personnes âgées les plus pauvres d'entre nous. En outre, l'autorisation de séjourner à l'étranger tout en bénéficiant de la GRAPA, passe, en 2001, de 3 à 1 mois.

Depuis janvier 2019, le Ministre Bacquelaine a renforcé, comme jamais, le contrôle de la condition de résidence avec le concours des facteurs de BPOST. Nous analysons en détail ce dernier changement législatif.

Entre 2001 et 2019, des réformes vont se succéder, qui vont renforcer les conditions d'accès à la GRAPA et les contrôles de celles-ci.

Cette brochure passe en revue les différentes conditions d'accès ainsi que les modalités de prise en compte des ressources du bénéficiaire et de son conjoint(e) ou cohabitant légal. L'examen de la demande et le possible recours devant le tribunal du travail sont analysés en fin de brochure.

Objectifs :

Permettre aux bénéficiaires de mieux connaître leurs droits et, pour les acteurs sociaux qui les aident, savoir comment informer et défendre ces bénéficiaires en les encourageant notamment à faire des recours devant le tribunal du travail.

Pistes d'animation :

Utilisée dans le cadre d'une animation, cette brochure permet de développer les thèmes suivants :

- Découvrir comment le pouvoir législatif peut augmenter ou, au contraire, réduire l'accès d'un droit social, à travers l'historique de cette allocation sociale qu'est la GRAPA, depuis 1969 jusqu'à 2019.
- Observer, au travers des changements législatifs, combien le pouvoir politique a renforcé les conditions et le contrôle de celles-ci. Et cela, au regard des difficultés quotidiennes que vivent les personnes de plus de 65 ans avec leurs caractéristiques propres : solitude, aggravation de leur état de santé, état déplorable de leur logement, importance de la part qu'occupe le loyer au regard des montants de ce droit de survie. De même, les petits propriétaires bénéficiant de la GRAPA ne parviennent plus à payer les réparations de leur unique lieu de vie (toiture, chaudière, ...).
- Expliquer le mode de financement de la GRAPA en fonction du nombre de bénéficiaires dont une bonne partie ne perçoit finalement cette aide sociale qu'à titre de complément. Quelle part les CPAS consacrent-ils à l'aide aux « petits pensionnés » ?
- Analyser chaque condition exigée par la loi, qui limite de plus en plus l'accès à cette allocation sociale, et son évolution depuis 2001 ;
- Calculer, à partir de situations concrètes, la prise en compte des ressources en obtenant le montant final qui sera octroyé.

Propositions de thèmes à débattre :

- Pourquoi les différents partis politiques, quelle que soit leur « couleur » (SPA, VLD,...) limitent de plus en plus l'accès à cette allocation sociale, ce qui a pour effet de renforcer la pauvreté de ces personnes âgées de plus de 65 ans ?
- Sur base de quels discours politiques ou discussions parlementaires, les différents partis politiques arrivent à faire passer des changements législatifs inacceptables ? Par quelle stratégie y parviennent-ils ?
- Comment informer et défendre au mieux cette population âgée, pauvre, souvent isolée, face à leur droit de recours devant le tribunal du travail ?
- Les montants de la GRAPA sont insuffisants pour vivre dignement d'autant qu'ils se situent en dessous des seuils fixés par l'Union Européenne.

Comment conscientiser davantage l'opinion publique à la détresse vécue par ces personnes âgées ?
